

DEPUIS 1938

GROUPE

**GMR**

MARTIN  
RETORD

# BULLETIN D'INFORMATION

*Edition du 15 septembre 2018*

## CONFIRMATION DU PRELEVEMENT A LA SOURCE

Après quelques hésitations de dernière minute, le gouvernement a confirmé l'activation du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu à partir du 1er janvier 2019. Même si l'intérêt technique de cette réforme est encore loin d'être démontré, il devient urgent de s'y préparer.

Le mécanisme pratique est analogue à celui déjà parfaitement connu pour les cotisations sociales : l'employeur retiendra sur les salaires qu'il verse un acompte d'impôt sur le revenu et reversera la somme à l'Etat. Dans son principe, ce mécanisme n'est pas original.

A la différence des cotisations sociales, toutefois, le taux du prélèvement à la source sera personnalisé salarié par salarié. C'est l'élément nouveau. Ce taux sera communiqué à l'employeur par l'administration fiscale et cette donnée indispensable sera naturellement à porter AUSSITOT à notre connaissance pour la préparation des bulletins de paie.

Un point essentiel à parfaitement comprendre est que l'employeur n'aura AUCUNE autorité sur le taux de prélèvement pratiqué. Le taux communiqué par l'administration fiscale sera à appliquer directement. Si ce taux est inapproprié, c'est au salarié contribuable et à lui seul qu'il appartiendra de prendre contact avec les services fiscaux pour obtenir les rectifications nécessaires.

Dans l'attente, il est indispensable de préparer ses salariés à l'idée qu'à salaire brut inchangé, le net payé à partir de janvier 2019 sera réduit du montant du prélèvement à la source.

Pascal MARTIN-RETORD

### Choisir un système informatique

Comme pour d'autres services, le choix d'un système informatique doit respecter une démarche méthodique. Même s'il est utile de consulter ses homologues confrontés à des besoins comparables, il s'agit d'une démarche personnelle d'analyse et d'expression de ses besoins, de test des diverses fonctions attendues sur la base de jeux d'essai réels, de préparation de la migration.

Il faut regarder un système informatique comme un concentré d'organisation permettant d'automatiser diverses tâches. Partant, le choix d'une solution pertinente impose comme préalable une réflexion approfondie sur l'organisation elle-même, ses imperfections, ses points d'amélioration possibles, son environnement,...

### Voiture de société

Lorsque l'activité professionnelle est exercée en société, la question est souvent posée de l'achat d'un véhicule par la société elle-même.

L'intérêt de l'achat d'un véhicule de tourisme par la société est assez réduit : la TVA n'est pas récupérable et l'opération est fiscalement pénalisée par un plafonnement de la dotation aux amortissements et la taxe sur les véhicules de tourisme des sociétés (TVTS), non déductible.

Au final, la perception d'une rémunération permettant d'acheter le véhicule à titre personnel avec remboursement d'indemnités kilométriques apparaît équivalente...et plus simple au plan administratif, même si un calcul au cas par cas est toujours opportun.

### Signature électronique

Pour les besoins de ses activités d'expertise judiciaire, le cabinet vient de s'équiper d'un système de signature électronique sécurisé.

La sécurisation résulte d'un enchaînement de processus de certification numérique à l'échelle européenne, nationale et locale. Elle permet de conférer à la signature électronique la même valeur qu'une signature manuscrite, avec même des garanties supérieures.

Par ce moyen, tous types de fichiers bureautiques (textes, tableurs, PDF,...) peuvent être signés avec toutes les garanties d'intégrité souhaitables.

L'application à nos rapports et correspondances courantes débute.